



PÉTANQUE

PETANQUE A MONTMARAULT

**JEUDI 12 SEPT 2024 à partir de 7H45
AU STADE**

3ème TROPHEE NENESSE BRUN VETERAN TRIPLETTE

Sur inscriptions et règlements préalables



Cette compétition qui se déroule sur la journée est réservée aux licencié(e)s VETERANS (1 honneur ou élite maximum par équipe).

Elle est limitée à 64 triplettes homogènes.

Date limite d'inscription : Le mercredi 28 août 2024

L'inscription est fixée à 72 € par équipe.

Elle comprend l'engagement, le café-croissant de bienvenue du matin, le repas chaud complet du midi (vin et café compris).

Extrait du règlement : La compétition se déroule en poule de 4 équipes (2 parties de poule) afin de répartir les équipes dans 4 concours (A, B, C et D) en fonction de leur résultat en poule soit 16 équipes par concours. Le matin 3 parties sont au programme (les 2 en poule + les 1/8 de finale de chaque concours. L'après-midi 2 parties pour tous seront jouées soit les 1/4 et 1/2 de chacun des 4 concours ainsi que 2 parties de classement pour les perdants des 1/8 et 1 partie de classement pour les perdants des 1/4. Au total toutes les équipes joueront donc 5 parties minimum dans la journée sauf les finalistes des 4 concours qui devront disputer leur finale soit une sixième partie.

Toutes les parties gagnées seront indemnisées.

Les parties du matin se joueront en 13 points, ou en temps limité à environ 1 H (mène supplémentaire en cas d'égalité) et les parties de l'après-midi uniquement en 13 points. Sinon application intégrale du règlement de la FFPJP avec arbitre officiel.

Accueil, dépôt des licences, vérification des équipes et café-croissant de bienvenue entre 7 H 45 et 8 H 30.

Début des rencontres à 8 H30.

Une tenue identique pour le haut par équipe est demandée.

La dotation globale du concours est fixée aux engagements + 40%.

La triplète gagnante du concours A se verra remettre, en plus de ses indemnités, le trophée qui sera attribué définitivement après 3 victoires consécutives ainsi que l'inscription de l'équipe pour l'année suivante.

- EQUIPES HOMOGENES ET LICENCES OBLIGATOIRES -